

Nous savons que les Japonais s'inquiètent des réactions que peut susciter chez les nations du Pacifique son activité passée, présente et future dans le domaine de la pêche, mais nous ne voyons pas là une raison de modifier nos demandes. Au contraire, raison de plus pour approcher les autres nations, s'assurer de leurs intentions et les inviter à conclure une nouvelle Convention du Pacifique du nord.

Pourquoi renforcer la situation du Japon à l'égard des pêcheries du Pacifique, quand nous savions, comme le disait M. Bates, que,

“de tous les pays du Pacifique, c'est celui qui, pour ses entreprises de pêche, devrait plus probablement tourner les yeux vers nos bords.”

Il semble qu'il aurait été beaucoup plus avantageux d'obtenir l'appui des autres pays du Pacifique en vue d'une protection commune contre le Japon plutôt que de détruire une bonne partie des arguments sur lesquels leurs réclamations auraient pu se fonder.

M. Bates dit: “Il n'y a pas beaucoup de pêcheries au monde qui réalisent ces conditions.” Il parlait des conditions exigées par la convention tripartite. Le Japon doit être convaincu qu'il n'y a probablement pas d'autres pêcheries du Pacifique où ces conditions se réalisent, car autrement il n'y aurait pas souscrit. Il est clair qu'aucune des pêcheries du Japon n'est soumise à “une enquête scientifique et à une réglementation”. Conséquemment, il n'y a pas de disposition dans le traité prohibant la pêche au large des côtes du Japon. Cependant, d'après M. William C. Herrington, chef de la délégation des États-Unis à Tokio:

“Le Japon tire de ses pêcheries côtières environ 85 p. 100 de ses prises totales. Pourquoi n'a-t-il pas demandé la protection de ces pêcheries. Il y a deux raisons probables:

- a) Il ne craignait pas que le Canada ou les États-Unis pénétrant dans les pêcheries côtières du Japon.
- b) Il se propose d'exploiter d'autres zones de pêche et il ne voulait pas voir établir le précédent de la protection des pêcheries hauturières de l'Asie.”

M. Herrington a signalé que le Japon possède entre 1,500,000 et 2,000,000 de pêcheurs, et 450,000 vaisseaux de pêche pour une population de 83,000,000 vivant sur un territoire plus petit que la Californie.

Ses eaux côtières ont un surplus de 250,000 à 500,000 pêcheurs. Il vise à développer d'autres zones de pêche en vue de réaliser les fins suivantes:

- (1) Y diriger le surplus de pêcheurs qui encombrant les eaux côtières.
- (2) Augmenter la production de la pêche en vue de réduire la pénurie d'aliments dont souffre la nation.
- (3) Augmenter la production destinée à l'exportation afin de pouvoir importer les marchandises dont il a besoin.

Mais on nous a souvent dit qu'il ne serait pas avantageux pour le Japon d'envoyer au loin des navires-gigognes pour pêcher la morue, le poisson plat et autres espèces, si ces navires ne pouvaient pêcher le flétan, le saumon et le hareng.

M. Bates dit à ce sujet:

“Un vaisseau-usine du Japon aurait plus de succès dans les eaux japonaises que dans les eaux avoisinant la côte de la Colombie-Britannique. De plus, nos pêcheries sont mieux protégées qu'elles ne l'étaient autrefois. Il n'est plus possible aux Japonais de venir prendre nos meilleures espèces de saumon. Ainsi le danger d'invasion de nos pêcheries par les pêcheurs japonais est beaucoup moindre qu'auparavant.”

Nous ne sommes pas bien convaincus que les vaisseaux japonais ne viendront pas chez nous sous prétexte que l'expédition ne serait pas profitable. S'il